



IBPT

## INSTITUT BELGE DES SERVICES POSTAUX ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Comparaison des prix des télécommunications belges avec des pays voisins

**Bruxelles, le 5 février 2014 - À la demande du Vice-Premier Ministre Johan Vande Lanotte, l'IBPT publie pour la seconde fois une étude comparative des prix des produits télécoms en Belgique et dans nos pays voisins. L'étude a été présentée ce jour au Parlement. Voici un aperçu des principaux points:**

Les prix de la **téléphonie mobile (postpaid)** ont continué de baisser en Belgique sous l'effet de la pression régulatoire. Nous renvoyons à cet effet à la dernière diminution des tarifs de terminaison par l'IBPT le 1er janvier 2013 ainsi qu'à la nouvelle loi télécoms. La pression sur les prix a également été alimentée par une dynamique qui s'est poursuivie en 2013 dans le secteur même. En général, sur base des prix affichés, la facture GSM d'un consommateur est légèrement inférieure en France et au Royaume-Uni comparé à la Belgique, mais la différence est minime. Les tarifs de téléphonie mobile sont par contre beaucoup plus élevés aux Pays-Bas et en Allemagne. En ce qui concerne les **services prepaid** également, la Belgique est relativement bon marché. La Belgique est le deuxième pays le moins cher, en alternance avec l'Allemagne, selon le profil utilisateur. Lorsque l'on sait que 48% des appelants mobiles utilisent une carte prépayée, cette information n'est pas sans importance.

Les tarifs pour la **téléphonie fixe** en Belgique se situent en dessous de la moyenne. Pour trois des cinq profils, l'on se base en Belgique sur le prix moyen pondéré le plus bas. Pour tous les profils utilisateurs, un consommateur belge paierait plus aux Pays-Bas et au Royaume-Uni. L'Allemagne est parfois moins chère, parfois plus chère.

**L'Internet haut débit** est de bonne qualité en Belgique: le taux de pénétration de l'Internet ultrarapide n'est pas encore aussi élevé dans les pays voisins. En ce qui concerne l'Internet bas débit, il n'y a même pas de point de comparaison en Belgique: les opérateurs belges examinés dans le cadre de cette étude de prix proposent uniquement du haut débit avec une vitesse minimale de 30 Mbps. Ces plans tarifaires sont en moyenne un peu plus chers que dans nos pays voisins. Les prix pour l'Internet haut débit ultrarapide (plus de 100 Mbps) sont également plus élevés. L'Internet mobile (pour les utilisateurs de tablettes) est bon marché en comparaison avec les tarifs appliqués dans nos pays voisins. Les prix ne sont supérieurs à la moyenne que dans le cadre d'un usage intensif.

En ce qui concerne les **offres conjointes comprenant la téléphonie, l'Internet et la télévision** (triple play), la Belgique se situe encore toujours dans le haut du panier pour ce qui est du prix avec un profil moyen. Pour les offres triple play avec très haut débit la Belgique est classée favorablement : seuls les prix en France sont encore moins chers. Il est toutefois difficile de comparer des offres conjointes entre elles étant donné que les opérateurs se distinguent en partie sur base de la qualité de leur offres (p.e. le contenu, inclusion de data mobile,...). La comparaison avec la France ne figure pas dans l'étude pour un profil moyen d'utilisation étant donné que généralement la vitesse d'Internet y est inférieure sauf dans certaines métropoles.

Jack Hamande, Président du Conseil de l'IBPT: « *L'étude permet d'apporter la transparence nécessaire sur la situation des prix en Belgique comparé aux pays voisins. Dans le cadre de cette*

*étude comparative, on remarque que les prix de la téléphonie mobile et fixe sont plutôt moins chers que dans nos pays voisins, alors qu'elle se situe dans la bonne moyenne pour ce qui est des prix de la large bande. Le prix des offres conjointes (Internet, téléphonie fixe, et télévision) pour un profil moyen reste par contre dans le haut du panier même si la qualité de l'offre est remarquable. »*

Pour de plus amples informations (à l'attention des journalistes), prière de contacter:

Dirk Appelmans  
Porte-parole  
Tél.: 02 226 87 67

Plus d'infos: [www.ibpt.be](http://www.ibpt.be)  
IBPT  
Ellipse Building - Bâtiment C - Boulevard du Roi Albert II 35  
1030 Bruxelles  
Tél. 02 226 88 88  
Fax 02 226 88 77  
[info@ibpt.be](mailto:info@ibpt.be)

## REMARQUES MÉTHODOLOGIQUES

La méthodologie utilisée dans cette étude est basée sur celle de l'**OCDE**: les prix des produits de télécommunications sont comparés de manière uniforme sur la base des profils utilisateurs ou catégories de produits.

Les **profils utilisateurs** tiennent compte du comportement des utilisateurs belges et sont établis après avoir interrogé les principaux opérateurs belges. Ils ne sont pour autant pas nécessairement adaptés à l'utilisation moyenne des produits de télécommunications dans les pays voisins. Afin d'esquisser une image représentative des plans tarifaires sur le marché en question, un minimum de 3 opérateurs ont été sélectionnés par pays. La part de marché commune de ces opérateurs s'élève au moins à 85%.

Au total, **591 plans tarifaires** ont été analysés dans cinq pays (la Belgique, l'Allemagne, la France, les Pays-Bas et le Royaume-Uni). Seuls les prix mentionnés sur le site Internet et / ou dans la brochure de prix en ligne de l'opérateur ont été pris en considération. Le plan tarifaire le plus avantageux pour chaque profil a été sélectionné dans le cadre de cet exercice de comparaison des prix.

L'hypothèse de départ est celle du « **consommateur rationnel** » qui comparera lui-même les prix et sélectionnera le plan tarifaire qui correspond le plus à ses besoins.

Les tarifs ont été recherchés **entre la période du 6 août 2013 et du 30 août 2013**: cette étude offre donc un arrêt sur image des prix de télécommunications. Le marché des télécoms est dynamique et il y a donc de fortes chances que les prix et/ou la structure de certains plans tarifaires aient entre-temps changé.

L'étude examine uniquement l'**utilisation résidentielle** (pour les consommateurs) et ne prend pas le marché non résidentiel en considération. Une étude de prix portant sur le marché non résidentiel suivra.

Les prix sont exprimés en euros, **TVA comprise**, et sont corrigés en fonction de la parité du pouvoir d'achat. La norme prise dans ce cadre est la Belgique. Les frais d'installation uniques et les promotions limitées dans le temps ne sont pas pris en compte.